## COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 6 Mars 2017

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON – Marc BLETEAU – Marie BAUD - Vincent MOREAU – Serge JACQUEMOUD – Jacky DURET – Maryse MICHALAK – Jannick GRANIER – Pierre MORETTI – Marjorie BOISIER–DUVERNEY- Jean BOCHET – Laurent DELIEUTRAZ – Sylvia DUSONCHET

Absent excusé: Mr Esther VACHOUX (pouvoir à Mme Rémillon) –

Absente: Mme Marylène DAIGUEMORTE

- 1) Après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8 Février 2017, celui-ci est approuvé à l'unanimité
- 2) Suite à la présentation du compte administratif 2016, Madame Le Maire quitte la séance pour qu'il soit procédé au vote. Le 1er Adjoint fait voter l'assemblée : le compte administratif est adopté à l'unanimité comme suit :

Réalisations de l'exercice :

Dépenses de fonctionnement = 667 197,59 €
Recettes de fonctionnement = 949 005,67 €
Dépenses d'investissement = 287 118,61 €
Recettes d'investissement = 142 383,38 €

(Restes à réaliser à reporter en 2017 : dépenses d'investissement =  $65\,408,06 \in \&$  recettes d'investissement =  $7\,900,00 \in$ ).

3) Suite à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2016, le conseil municipal accepte d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Report des résultats de fonctionnement en recettes = 867 834,41 €.

- 4) Le conseil approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour les transferts de charges liées à l'exercice de la compétence « tennis » concernant les communes de Reignier-Esery et de Monnetier-Mornex.
- 5) Le conseil prend note que les indemnités des élus sont calculées en référence à « l'indice brut terminal de la fonction » et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- 6) Le conseil prend note et valide les factures et devis suivants :

Main-courante descente en direction salle des fêtes : 2 008 € (Ent Somann)

Panneau de voirie (180 €) & Bac à sel (312 €) (Ets Vachoux)

Travaux sur aérothermes et retrait radiateurs gaz : 1 028 € (Ets Montant)

Matériel de sports + jeux pédagogiques pour écoles : 1 232 €

Mise en conformité « électricité » selon rapports du bureau Véritas : 4 664 €

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Secrétaire de séance Marie BAUD Maire Régine REMILLON